

Quels documents dois-je fournir le jour de la signature de mon bail ?

Le jour de la signature de votre [bail](#) vous devrez apporter deux documents :

- une attestation d'[assurance habitation](#) ;
- un chèque de dépôt de garantie, correspondant à un mois de loyer hors charges, qui sera débité de votre compte bancaire.

Besoin d'un coup de pouce financier ? Renseignez vous pour savoir si vous pouvez bénéficier de l'avance [Loca-Pass® proposée par Action Logement](#).

Ce prêt vous permet :

- de verser immédiatement le **dépôt de garantie** ;
- puis de le rembourser progressivement, sans payer d'intérêts.

Sachez aussi qu'il existe d'autres [aides financières](#) pour faciliter l'accès au **logement social**.